

Vulnérabilité n'est pas dangerosité

Jean-Pierre Martin,

Psychiatre,
Réseau Souffrance et
Précarité, Esquirol
(Saint-Maurice)

L'insécurité sociale rend-t-elle la société folle ? C'est ce que donnait à penser l'annonce d'un futur président s'engageant à faire disparaître les sans-abri de la rue dans les 2 ans, puis élu, d'accompagner les propos d'une ministre du logement dans ses annonces de les enlever de force du Bois de Vincennes (après avoir suggéré l'installation de mobil-homes) à la suite du décès d'un SDF dans ce bois au début de l'hiver 2007-2008.

Dans ces annonces apparaît une intolérance du visible qui vient se substituer à une politique de solidarité et se traduit par une série de passages à l'acte législatifs visant à rassurer ceux qui ne pensent individuellement qu'à se protéger des autres, ce que Denis Salas a nommé le « populisme pénal ». Elle traverse tous les champs sociaux avec, en 2005, une loi contre la délinquance fondée sur la délation aux maires et la tentation d'assimiler la souffrance psychiatrique à une forme de délinquance, avec en 2008 une loi de rétention de sûreté - déni de justice et d'humanité - et le discours ultra-sécuritaire en décembre 2008 sur une réforme de la psychiatrie. Cette gouvernementalité qui chevauche le moindre fait divers dramatique amène dérapages sur dérapages quant au danger attribué aux fous, aux immigrés et à la jeunesse en déshérence sociale.

Le terme paranoïa sociale est-il adapté à cette tolérance zéro ? Si, dans la clinique, la paranoïa est un mode de défense face à une situation d'impossible identification narcissique qui donne sens à l'agressivité et aux vécus de persécution délirante, clivée de sa référence clinique, elle risque d'être assimilée à un trouble du comportement par nature qui disqualifie. Or, dans les faits, les malades mentaux peuvent présenter des défenses agressives en situation d'intrusion de leur univers, mais pas de dangerosité globale¹.

La nomination de paranoïa sociale doit éviter sa banalisation dans les discours comme une rigidité individuelle par nature et

être référée à une relation de persécution sociale, témoin d'une situation d'intolérance groupale. Elle s'explique par la nomination des mécanismes sociaux et culturels qui constituent une politique de la peur et l'impossible négociation démocratique de réponses rationnelles possibles. La violence est alors clairement posée comme un problème institutionnel à décrypter.



Cette caractérisation est particulièrement utile dans les symptômes paranoïaques présentés dans l'errance et l'auto-exclusion, car ils apparaissent souvent comme un symptôme quasi-expérimental des situations extrêmes : le sujet n'a plus d'autres ressources psychiques pour exister face aux violences subies et l'intolérable sollicitude d'institutions « dévorantes » auxquelles il tente d'échapper.

Une situation peut éclairer ce mécanisme. Serge a un long passé de vie dans la rue à la suite de ruptures familiales à répétition depuis l'adolescence, mais il a longtemps travaillé et a été « inséré ». L'arrêt du travail dans des conditions jamais explicitées (licenciement ?) paraît lié à un alcoolisme majeur. Dans les accueils de jour, il est connu pour avoir le vin « mauvais ». Il est alors persécuté, présente des hallucinations probablement oniriques qui le rendent agressif et violent verbalement, ce qui l'a conduit plusieurs fois à l'hôpital

psychiatrique. Il est donc régulièrement « viré » des accueils et tend à s'installer maintenant sur les seuils qui y conduisent. Il met en avant « son » médecin généraliste pour refuser toute proposition de soins, mais accepte de parler de la vie à la rue avec celui qui ne lui fait aucune proposition. L'institution d'accueil est fixée sur les « risques » de son alcoolisme et ne l'aborde plus que dans cette représentation. Il n'existe plus que comme symptôme de ce qui est supportable pour cet accueil, forme de violence d'une contrainte à accueillir celui qui ne correspond pas au « bon sujet ». Cet homme est véritablement l'objet d'une paranoïa sociale qui s'établit sur l'idée unique : « un alcoolique a bu, boit, et continuera à boire ». Il n'y a donc pas d'accueil, pas d'écoute ni de négociation possible.

La paranoïa sociale se retrouve dans cette imposition institutionnelle comme modèle de « qui est accueilli », et de façon plus générale, comme représentation de « s'en sortir ». Elle n'est pas celle de l'errant mais celle d'une tendance normative de l'institution qui trie et sélectionne, sans reconnaissance de réciprocités relationnelles et donc de négociation. Quand elle devient une politique d'Etat, elle fixe l'insécurité sociale et l'aggrave dans des lieux (les banlieues et les centres d'hébergement) et des catégories (les jeunes sans emploi). Elle inscrit la logique des politiques de santé mentale actuelles comme une gestion du risque et non son approche relationnelle : tout sujet en souffrance est un problème potentiel et non un sujet qui compte. Il va donc inscrire son existence dans différentes formes de haine sociale ou dans la soumission apparente, des formes d'être soi sans créativité ni productivité, sans démocratie.

La paranoïa est donc bien un danger pour toute démocratie. ■

¹ Anne Lovell constate, dans un rapport de 2005 sur la violence, que les malades mentaux sont 7 fois moins incriminés dans les délits graves que la population dite normale, mais par contre sont 4 fois plus victimes d'agressions.